

Demande à envoyer par mail à :
sous-traitance-kerhoas@apajh.asso.fr
Mettre le service déchets en copie :
prevention-dechets@bbo-communaute.bzh

Afin de limiter la quantité de déchets produits lors de votre événement, l'ESAT APAJH de Larmor Plage et la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan vous proposent de supprimer les verres en plastique jetables traditionnellement utilisés et d'utiliser des gobelets réutilisables.

Formulaire de demande de réservation de gobelets réutilisables

Identité de l'emprunteur

Raison sociale	
Nom de l'emprunteur	
Adresse	
Code postal et Ville	
Téléphone	
Email	

Demande de prêt

Produits	Nombre de caisses	Total gobelets
Caisse de 360 gobelets de 25 cl		
Caisse de 120 gobelets de 25 cl		

Date de retrait prévue	
Date de retour prévue	

Adresse d'enlèvement et de restitution des gobelets

(Voir plan et horaires dans autre pièce jointe)

ESAT APAJH Kerhoas services
1 Impasse de Kerhoas
Zone artisanale de Kerhoas
56260 LARMOR-PLAGE

Prévenir avant votre venue au :
02 97 83 97 00

Un chèque de caution à l'ordre de l'ESAT Kerhoas Services est exigé au moment du retrait à raison d'1 € par gobelet : Soit ici

La prestation

- A l'enlèvement les gobelets propres sont présentés conditionnés dans des caisses scellées de 360 ou 120 pour les gobelets de 25 cl et 240 pour les gobelets de 50 cl.
- Vous rendrez les gobelets utilisés et sales conditionnés dans les mêmes caisses, **ne pas remettre les scellées.**
- Les gobelets non utilisés devront être restitués dans leur emballage d'origine en état. Toute caisse descellée sera considérée comme utilisée dans son intégralité.
- Le transport est sous l'entière responsabilité de l'emprunteur (retrait et retour des gobelets). Il prend à sa charge le gardiennage et la conservation des gobelets jusqu'à leur restitution.
- Nous avons accolé au dos des couvercles des caisses contenant les gobelets l'information concernant le système de consigne à destination du public. Nous vous recommandons de les utiliser en les accrochant par les perforations prévues à cet effet dans l'environnement de votre buvette.

La facturation

La facturation sera faite après contrôle des retours de gobelets, le chèque de caution sera restitué après règlement de cette facture.

Note : des pénalités de retard seront appliquées dès lors que les gobelets seront ramenés plus de 2 jours après la fin de l'évènement.

Les caisses de gobelets réservées mais non utilisées seront facturées 10€ TTC l'unité si leur nombre dépasse 10% du nombre total de caisses.

Tableau des modalités de facturation

Désignation	Prix	Prix	Caution	Remarques
Gobelets non rendus ou dégradés	0,833 € HT	1,00 € TTC		
Si 5 % des gobelets prêtés sont perdus	0,833 € HT	1,00 € TTC		Compense la prestation de lavage, seront facturés uniquement les gobelets manquants (1 €/gobelet TTC)
Caisse de 120 gobelets perdue ou dégradée	12,50 € HT	15,00 € TTC		
Caisse de 360 gobelets perdue ou dégradée	17,50 € HT	21,00 € TTC		
Couvercle perdu ou dégradé	9,17 € HT	11,00 € TTC		

Fait à Larmor Plage, en 2 exemplaires, le